



BULLETIN D'ADHESION INTERIMAIRE

1- Engagement

Le Code du Travail prévoit que l'employeur prenne les mesures nécessaires pour assurer la santé et la sécurité de son salarié. Pour répondre à cette obligation, il doit adhérer à Service de Prévention et de Santé au Travail. Cette adhésion doit intervenir dès l'embauche du premier salarié, quelle que soit la nature et la durée du contrat de travail.

Je soussigné(e).....
Agissant en qualité.....
De l'entreprise
Dont le siège social est
.....
.....
Téléphone Fax
Portable Mail

N° de SIRET (14 chiffres) |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Déclare adhérer, à dater de l'exercice 20....., au Service de Prévention et de Santé au Travail de la Guadeloupe, constituée conformément aux dispositions des décrets du 20 mars 1979, du 28 juillet 2004, du décret du 30 janvier 2012 et de la Loi n°2021-1018 du 02 Août 2021, pour l'organisation des services de prévention et de santé au travail.

Cette adhésion vaut acceptation sans réserves des statuts et du règlement intérieur du SPST en vigueur qui découlent des décisions prises en Assemblée Générale. Cette adhésion sera reconduite d'année en année par tacite reconduction. La résiliation du présent contrat ne pourra être obtenue par votre entreprise moyennant un préavis de trois mois avant le 1^{er} janvier de l'année civile N+1 signifié par lettre recommandée avec accusé de réception.

À.....le.....

Cachet et signature de l'employeur (Faire précéder de la mention « Lu et approuvé »)

Lisez et remplissez attentivement votre bulletin d'adhésion. Renvoyez-le signé au SPST (Anciennement CSTG) et gardez-en une copie

3- Prestation à l'acte

Le coût de la prestation s'élève à **83.00 € hors taxes**, par intérimaire.

La facturation à l'acte est établie et adressée au début du mois suivant les visites effectuées.

L'échéance des factures est à 30 jours

CHOIX DU MODE DE REGLEMENT (Cocher la case correspondante)

VIREMENT

IBAN : **FR76 1010 7004 7300 5106 1119 656**

BIC : **BREDFRPPXXX**

CHEQUE BANCAIRE

(à joindre à votre dossier)

Ordre à indiquer : **CSTG**

 **ATTENTION !** Tout bulletin d'adhésion reçu sans règlement et/ou incomplet ne pourra être traité et fera l'objet d'un renvoi. Assurez-vous que l'ensemble des pièces ci-dessous nous soit retournées :

- Feuille 1 : Bulletin d'adhésion **dûment daté et signé**
- Feuille 2 : Questionnaire administratif **complété**
- Feuille 4 : Choix du mode de paiement

Merci de nous adresser votre dossier par courrier à l'adresse postale du siège de Guadeloupe
Ou par mail, à l'adresse i.sylves@cstg.org

NOTRE SITE INTERNET : www.cstg.org